

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-cinq février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF. Guillemot, Z. Dano, S.Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Henault, L. Detrez, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute
M. Georges Thiery à M. Daniel Guillaume
Mme Cécile Jourdain à Mme Arlette Buzaré
M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil

Absent excusé :

Yvon Robert

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	18 Février 2020
Date de l'affichage	19 Février 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	32

2020-18 Désaffectation et déclassement de l'ancienne école de Polignac

Rapporteur : F. Ballester

Inaugurée fin août, la nouvelle école maternelle a accueilli les élèves de l'ancienne école de Polignac à la rentrée scolaire de septembre dernier permettant ainsi de regrouper sur le site de Prat Foën les classes maternelles et élémentaires publiques.

Les locaux situés rue Amiral Febvrier Des Pointes, propriétés de la ville, n'ayant plus d'utilité scolaire, il est proposé de procéder à leur désaffectation et leur déclassement du domaine public.

Une réflexion sur l'affectation des locaux de Polignac est en cours.

Conformément à la circulaire ministérielle du 25 août 1995, il appartient au Conseil municipal, compte tenu du besoin du service public des écoles, de prendre les décisions de désaffectation des terrains dont la commune est propriétaire après avoir recueilli l'avis du préfet.

M. Le Préfet du Morbihan, par lettre en date du 27 janvier 2020, en accord avec Madame l'inspectrice d'académie, a émis un avis favorable à cette demande de désaffectation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

VU l'avis de la commission des Sports, de la Jeunesse, des Affaires Scolaires et de l'Enfance du 28 janvier 2020,

APPROUVE la désaffectation du domaine public des locaux de l'ancienne école Polignac situés rue Amiral Febvrier Des Pointes,

PRONONCE leur déclassement du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal,

AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte administratif nécessaire à cette opération

A l'unanimité

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Février 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

